

Question orale, séance du Parlement du 2 septembre 2020

### **Antennes adaptatives 5G sur le toit de l'hôpital de Delémont**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues,

L'Hôpital du Jura a accepté, en tant que propriétaire du bien-fonds, le principe de l'installation possible de 9 antennes 5G sur son toit. Cette décision peut paraître surprenante voir même choquante de la part d'un hôpital alors que la Fédération des Médecins Suisse, la FMH, plaide pour la prudence face à la 5G et demande l'application du principe de précaution.

L'Hôpital du Jura serait le premier hôpital en main publique en Suisse à posséder des antennes 5G sur son toit. Rien de réjouissant quand on sait que des locaux de travail de l'H-JU seront exposés à 99% de la valeur maximale autorisée.

Actuellement, rien ne permet d'assurer que le déploiement de la 5G est sans danger pour l'homme et la nature, le principe fondamental de précaution doit donc être adopté. Le rapport de la Confédération publié à la fin de l'année dernière ne permet pas non plus d'assurer qu'il n'y a aucun danger.

Dans l'article LQJ du 7 août, l'H-JU indique avoir "consulté les autorités cantonales et communales" préalablement à son autorisation du projet.

Face à de telles incertitudes et en vertu de principe élémentaire de précaution, le Gouvernement a-t-il émis un avis favorable, ou au contraire des doutes, à cette installation d'antennes 5G alors qu'un moratoire a été accepté par 35 voix contre 20 en octobre de l'année dernière par notre Parlement ?

Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

Fabrice Macquat, député-suppléant du groupe socialiste